

N°	MOIS	ANNEE
04	JANVIER	2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an Deux mille vingt-trois, le 26 janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.

**Étaient présents** : MME JONIEC, M BERTHON, M CAPELLE, M JAMOT, MR DE LA ROCHE, MME COURREGÉ, MME CLEMENCE, MME GIMENO, M BLONDEAU, Mme SCHMIT

**Était absente excusée** : M JONIEC a donné pouvoir à MME JONIEC,  
MME MURET a donné pouvoir à M BERTHON

**Étaient absentes** : Mme PATIN, Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	11	Date de la convocation	19 janvier 2022
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	19 janvier 2022

### **Objet : Demande de subvention au titre de la DETR pour la création du city stade**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le courrier de la Préfecture en date du 18 février 2022 portant la référence 00018 indiquant les modalités d'attribution de la DETR 2022 « construction, aménagement ou rénovation d'équipements multisports ou d'aires de jeux »

**Considérant** la demande des administrés à disposer d'un city stade,

**Considérant** l'enquête auprès des administrés sur l'emplacement du city stade,

**Après** avoir entendu l'exposé de Madame le Maire concernant la création d'un city stade,

**Après** avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux exercice 2022, conformément à la circulaire préfectorale 00018 pour la catégorie « construction, aménagement ou rénovation d'équipements multisports ou d'aires de jeux ; »

**Après** en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité 13 voix POUR** :

- **Vote** l'adoption de l'avant-projet de « city stade » pour un montant de **62 190.00 € HT soit 74 628.00 € TTC**
- **Décide** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2022
- **S'engage** à financer l'opération de la façon suivante :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT
TRAVAUX	62 190.00 €	DETR 80 %	49 752.00 €
		AUTOFINANCEMENT 20 %	12 438.00 €
TOTAL	62 190.00 €	TOTAL	62 190.00 €

**Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023, chapitre 23, article 2315 à la section d'investissement ;

**Autorise** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

**Dit** que la délibération sera adressée à Madame la Sous-préfète de Rambouillet et M. Le Comptable du Trésor du SGC de Rambouillet.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire  
Marie-Christine CHAVILLON